

Dernière mise à jour le 31 décembre 2024

# Rémunération contrat d'apprentissage 2025

Sauf dispositions contractuelles plus favorables, la loi impose une rémunération déterminée pour tout contrat d'apprentissage en alternance, avec un salaire déterminé en pourcentage du SMIC.

## Sommaire

- Valeurs applicables à compter du 1er janvier 2025

## Valeurs applicables à compter du 1er janvier 2025

Compte tenu de la revalorisation anticipée du Smic horaire au 1<sup>er</sup> novembre 2024 et de l'absence de nouvelle revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Les valeurs suivantes s'appliquent au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (**11,88 €**), les rémunérations minimales suivantes s'appliquent :

Age	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
De 16 à 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
	486,49 €	702,70 €	990,99 €
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
	774,77 €	918,92 €	1.207,21 €
De 21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
	954,95 €	1.099,10 €	1.405,40 €
	OU 53% du minimum conventionnel	OU 61% du minimum conventionnel	OU 78% du minimum conventionnel
	(Retenir le plus élevé des deux)	(Retenir le plus élevé des deux)	(Retenir le plus élevé des deux)
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC
	1.801,80 €	1.801,80 €	1.801,80 €
	OU 100% du minimum conventionnel	OU 100% du minimum conventionnel	OU 100% du minimum conventionnel
	(Retenir le plus élevé des deux)	(Retenir le plus élevé des deux)	(Retenir le plus élevé des deux)